

Bientôt une commission d'enquête parlementaire dans l'affaire Chovanec ?

■ Les députés ne pourront auditionner ni le parquet de Charleroi ni le juge d'instruction.

Une nouvelle réunion en commission Justice avait lieu ce mardi concernant l'affaire Chovanec – du nom de ce passager slovaque mort à l'aéroport de Charleroi après avoir été maîtrisé par la police. Le Collège des procureurs généraux, composé des procureurs généraux du pays, avait demandé à être reçu pour cette séance. Parmi les points à l'ordre du jour, les éléments qui ont fuité dans la presse et qui ne plaisent pas au Collège.

Un point qui rappelle ce que le parquet général de Mons a évoqué dans son communiqué du 3 septembre dernier pour faire le point sur l'état d'avancement de l'affaire, *"compte tenu des nombreuses affirmations souvent erronées véhiculées dans les médias"*. Un argumentaire répété ce mardi par le procureur général de Bruxelles, Johan Delmulle, pointant du doigt notamment *"les avocats experts qui s'expriment dans la presse sans connaissance du dossier"*.

Plus de confiance en la justice

Johan Delmulle est également revenu sur l'importance de *"la présomption d'innocence et le droit au procès équitable"*, des droits dont jouit tout citoyen, précise le procureur, dont les policiers concernés par le dossier Chovanec.

Sans réellement défendre les agents concernés par cette épineuse affaire, le Collège des procureurs dit surtout vouloir rappeler une série d'éléments de droit pour permettre que l'enquête pénale en cours soit menée, à charge et à décharge, sans encombre ni influence externe. *"Non, le dossier n'a pas été enterré à Charleroi contrairement à ce qui a été dit ici et là. La confiance en la justice et son fonctionnement est fondamentale. Malheureusement, cette confiance n'est pas assez exprimée publiquement"*, a ajouté Johan Delmulle, avant de délivrer le message principal du Collège : ni le parquet de Charleroi, ni la juge d'instruction chargée du dossier Chovanec ne seront entendus par les députés.

Et la raison invoquée est double : à la fois, parce qu'une instruction pénale est toujours en cours et qu'il faut, pour préserver le secret de l'instruction, faire en sorte que le moins d'éléments soient divulgués. Ensuite, parce qu'une enquête du Conseil supérieur de la justice (CSJ) mène également une enquête. Dans cette procédure, le parquet de Charleroi et le juge d'instruction chargés de l'affaire Chovanec seront audi-

tionnés. Johan Delmulle explique donc que ces derniers se réservent le droit de garder leurs réponses pour l'enquête du CSJ. *"Si vous estimez que leur audition par vos soins est aussi nécessaire, il sera alors préférable de mettre en place une commission d'enquête parlementaire"*, a déclaré Johan Delmulle, sous le regard stupéfait des députés.

"Ce mutisme est une réponse brutale"

Pour Vanessa Matz, députée CDH, le Collège aurait pu apporter, malgré tout, une série de réponses sans nuire au secret de l'instruction. *"Le Collège des procureurs dit être venu dans une volonté de dialogue, pour rétablir la confiance envers la justice, sauf que cette attitude ne permettra pas de regagner la confiance, ni envers la justice, ni envers la police, ni envers le monde politique. Je comprends parfaitement la volonté de préserver le secret de l'instruction, tout comme le respect de la présomption d'innocence. Mais une série de questions reste, encore aujourd'hui, sans réponses. Des réponses que nous, parlementaires, avons le droit et le devoir de réclamer, nous aurions pu les avoir, mais nous avons eu droit à une forme de mutisme"*, déplore la députée humaniste.

Quant à la suggestion d'une commission d'enquête parlementaire, Vanessa Matz juge l'option un peu précoce, mais ne l'exclut pas *de facto*. *"D'autres réunions sont prévues, en commission de l'Intérieur notamment. Nous verrons ce qui sera dit. Mais si, par exemple, trop de protagonistes refusent de répondre à nos invitations ou à nos questions en commission, nous pourrions songer à une telle piste. Mais à l'heure actuelle, ce n'est pas la priorité, ça serait même un aveu d'échec d'un système qui ne prend pas ses responsabilités."*

Un avis que partage également Khalil Aouasti (PS). *"Ce qui est fondamental aujourd'hui, c'est de faire en sorte que l'instruction se clôture au plus vite. J'attends, pour ma part, de voir ce que livreront à la fois l'instruction pénale et cette enquête du Conseil supérieur de la justice qui a été évoquée ce mardi. Envisager, déjà aujourd'hui, une commission d'enquête parlementaire n'est pas un acte anodin."*

Le socialiste n'est pas pour autant satisfait du peu d'éléments apportés aujourd'hui. *"Moi et mon groupe restons sur notre faim. Faut-il rappeler qu'il y a eu mort d'homme dans cette affaire? Qu'il y a eu un salut nazi inacceptable? Nous espérons des réponses à ce propos que les procureurs pouvaient apporter. Il n'en est rien. Ce mutisme est une nouvelle réponse brutale pour la famille de Jozef Chovanec qui mérite un traitement plus digne face aux atrocités qui ont été commises"*, conclut le socialiste.

Maryam Benayad

"À l'heure actuelle, ce n'est pas la priorité, ça serait même un aveu d'échec d'un système qui ne prend pas ses responsabilités."

Vanessa Matz

Députée fédérale CDH

AFFAIRE CHOVANEC

« Comme si le procès avait déjà eu lieu »

Les procureurs généraux suggèrent une commission d'enquête parlementaire, mais les députés sont sceptiques.

Le collège des procureurs généraux a proposé hier à la commission de la justice de la Chambre de créer une commission d'enquête parlementaire si elle souhaite entendre des policiers et des magistrats pour faire la lumière sur les circonstances de l'affaire Chovanec.

La commission a souhaité entendre le procureur du roi de Charleroi et le procureur général de Mons. Le collège avait exprimé son inquiétude à l'égard de cette demande car une instruction judiciaire est en cours, dans laquelle sont intervenus ou devront intervenir ces magistrats.

« Si la commission veut organiser l'audition de policiers et magistrats, le collège propose de le faire dans le cadre d'une commission d'enquête. Au moins, le cadre juridique et les positions de chacun seront plus clairs », a expliqué le président du collège, Johan Delmulle, qui rappelle son attachement aux princi-

Johan Delmulle rappelle l'importance de la présomption d'innocence et du droit à un procès équitable.

Photo News



pes fondamentaux d'une instruction judiciaire : secret de l'instruction, présomption d'innocence, droit à un procès équitable. Il est sévère à l'égard du discours autour de l'affaire : « Quand j'entends certains avocats ou soi-disant experts, parfois guidés par la rancœur, ou les interventions de certains parlementaires, c'est comme si le procès avait déjà eu lieu. »

Les procureurs ont rappelé l'importance d'entendre toutes les parties avant qu'un magistrat ne se prononce. Christian De Valkeneer a mis en garde les députés contre certaines évidences, en particulier celles qui apparaissent sur

les images qui ont déclenché le scandale.

Une enquête du Conseil supérieur de la justice est en cours pour faire la lumière sur le fonctionnement de la justice dans ce dossier et ses rapports avec la police. Les procureurs ont appelé les parlementaires à attendre les conclusions de cette instance.

Le plaidoyer des procureurs n'a pas convaincu les parlementaires. Personne n'a soutenu une commission d'enquête, certains exprimant même un « malaise ». À leurs yeux, une série de questions peuvent trouver une réponse sans menacer l'instruction en

cours. « Je suis mal à l'aise avec votre intervention, c'est comme si vous nous disiez "Circulez, y a rien à voir" », a souligné Zakia Khatibi (Écolo). « Il y a moyen de donner des réponses sans empiéter sur les principes », a affirmé Vanessa Matz (cdH). « Je n'ai entendu aucune autocritique, aucune remise en question, et c'est sidérant », a dit pour sa part Nabil Boukili (PTB). Pour Khalil Aousati (PS), au vu des questions qui se posent et de l'émoi suscité par cette affaire, le Parlement et la justice devront trouver un moyen de dialoguer, sinon la « légitimité démocratique » du premier risque d'être atteinte. ■

Le patron de garde

L'officier de garde la nuit au cours de laquelle Jozef Chovanec a été maîtrisé par la police à l'aéroport de Charleroi et emmené inconscient à l'hôpital était le patron de la police aéronautique, Danny Elst. Le parquet de Charleroi a donc supposé que la hiérarchie policière était au courant des circonstances de l'intervention et n'a pas jugé nécessaire de lui signaler les faits, a rappelé mercredi le ministre de la Justice, Koen Geens, devant la commission de la justice. C'est la diffusion de la vidéo de l'intervention de la police la nuit du 24 au 25 février 2018 qui a provoqué le scandale lié au décès du citoyen slovaque. La haute hiérarchie policière a affirmé qu'elle n'avait pas vu ces images et ignorait donc les faits qui sont aujourd'hui dénoncés : placage ventral durant de longues minutes, tête de la victime enveloppée dans une couverture, salut nazi d'une agente, sourire affiché par les policiers, etc.